

provinciales, résultant de la guerre, au cours des cinq années 1914-18, qui s'élève à \$20,510,804. Il est intéressant de remarquer les effets comparatifs de la guerre et des épidémies sur les compagnies d'assurances; les décès causés par l'influenza, la pneumonie ou la grippe pendant les trois derniers mois de 1918 ont coûté aux compagnies d'assurance \$9,803,306, à peu près la moitié du total de leurs pertes de guerre. Les compagnies canadiennes ont, de plus, subi des pertes du fait de leurs assurés britanniques ou étrangers, qui se sont élevées à \$55,827 en 1914; \$175,260 en 1915; \$293,848 en 1916; \$293,774 en 1917 et \$438,385 en 1918, soit au total \$1,257,094.

Assurances autres que vie ou incendie.—En 1918, 96 compagnies se sont livrées, au Canada, à des opérations d'assurance autres que les branches vie et incendie; 24 d'entre elles étaient canadiennes, 24 britanniques et 48 étrangères. En 1917, les chiffres correspondants avaient été: total 84, canadiennes 26, britanniques 17, et étrangères 41. Cinquante-cinq de ces compagnies en 1918 (49 en 1917) s'occupaient également de l'incendie et trois d'entre elles tant en 1916 qu'en 1917, assuraient sur la vie. De plus, l'on comptait en 1918 six sociétés amicales ou de prévoyance qui pratiquaient l'assurance contre la maladie et sur la vie. Des 24 compagnies canadiennes en 1918 (26 en 1917), 12 (18 en 1917), limitaient leur action à une branche unique d'assurance, autre que la vie et l'incendie. L'actif total de ces 12 compagnies s'élevait en 1918 à \$5,724,861, tandis que le total de leur passif atteignait \$1,620,793; l'excédent d'actif était donc de \$4,104,068.

Opérations combinées des compagnies à charte fédérale et à charte provinciale.—Les mesures adoptées par le Contrôleur général des Assurances pour se procurer les chiffres des opérations accomplies par les compagnies agissant en vertu d'autorisations à elles accordées par les gouvernements provinciaux, ou bien opérant dans les provinces où nulle autorisation n'est exigée, ont été expliquées dans l'Annuaire de 1916-17, page 595. Les tableaux 83 à 87 concernent les opérations accomplies respectivement par les compagnies à charte fédérale et par les compagnies à charte provinciale. On peut voir par le tableau 83 que les assurances contre l'incendie contractées en 1918 sur des biens sis au Canada atteignaient \$5,328,836,262, dont \$4,606,035,056 effectuées par les compagnies à charte fédérale, \$404,037,486 effectuées par les compagnies à charte provinciale et \$318,763,720 prises par les compagnies opérant sans charte (tableau 87). Les assurances sur la vie en vigueur au 31 décembre 1918 (tableau 88) se montaient à \$2,153,243,236, dont \$1,914,117,046 pour la part des compagnies à charte fédérale. La masse des assurances-vie créditées aux compagnies à charte provinciale sont l'œuvre des mutualités. En ce qui concerne les genres d'assurance autres que vie et incendie (tableau 85), les primes nettes encaissées par elles en 1918 se sont élevées à \$16,558,299 et les pertes payées à \$8,040,249; une partie de ces primes, égale à \$13,918,136, est entrée dans la caisse des compagnies à charte fédérale et le surplus, soit \$2,640,163, fut le lot des compagnies à charte provinciale; quant aux pertes payées elles se répartissent dans la proportion suivante: \$6,471,312 acquittées par les compagnies à charte fédérale et \$1,568,937 par les autres.